CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 19 FEVRIER 2026

2026/001

PROCES-VERBAL

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pays d'Opale s'est réuni à la grande salle de la Grange numérique à Guînes sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET à la suite de la convocation adressée le treize février deux mille vingt-six dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de la collectivité.

Etaient présents :

Mmes et MM.

BAILLEUX Valentin (DT Guînes), *ayant procuration E. JOLY*
BERLY Gabriel (DT Landrethun lez Ardres),
BONNIERE Sylvie (DT Ardres),
BONNINGUES Eloi (DT Fiennes),
BOULOGNE Delphin (DT Licques),
BRISSAUD Chantal (DT Ardres),
BUY Eric (DT Guînes), *ayant procuration L. CHARPENTIER*
CADET Olivier (DT Andres),
COTTREZ Gilles (DT Ardres),
DELABASSERUE Franck (DT Louches),
DEMILLY Bruno (DT Campagne les Guînes),
DOYE Jean Pierre (DT Sanghen), *ayant procuration A. PERALDI*
DUPONT Christophe (DT Hermelinghen),
GAVOIS Pascal (DT Caffiers),
GREVIN Patricia (DT Guînes), *ayant procuration A. DECAESTECKER*
HAVART Brigitte (DT Licques),
HENON Bernard (DT Ardres),
KIDAD Claude (DT Boursin), *ayant procuration T. GUILBERT*
LEPRINCE Jacqueline (DT Balinghem), *ayant procuration J.C. VANDENBERGUE*
LOQUET Ludovic (DT Ardres), *ayant procuration F. FEYS*
MARCQ Brigitte (DT Brêmes),
PONTHIEU Fabrice (DT Guînes),
POUSSIERE Thierry (DT Brêmes),
ROHART Marie-Andrée (DT Herbinghen),
TELLIEZ Nathalie (DT Hardinghen),
VANHAECKE Mathilde (DT Andres),
VANHAECKE Sophie (DT Ardres), *ayant procuration M.H. LABRE*
VASSEUR Guy (DT Rodelinghem),

Etaient excusés :

CHARPENTIER Laurence (DT Guînes), *ayant donné procuration à E. BUY*
DE SAINT JUST Blaise (DT Autingues),
DECAESTECKER Anne (DT Guînes), *ayant donné procuration à P. GREVIN*
DEFACHELLES Laurent (DT Hocquinghen),
FEYS Frédéric (DT Ardres), *ayant donné procuration à L. LOQUET*
GUILBERT Thierry (DT Alembon), *ayant donné procuration à C. KIDAD*
JOLY Edith (DT Guînes), *ayant donné procuration à V. BAILLEUX*
LABRE Marie-Hélène (DT Ardres), *ayant donné procuration à S. VANHAECKE*
MICHAUX Pierre (DT Guînes),
PERALDI Antoine (DT Bouquehault), *ayant donné procuration à J.P. DOYE*
VANDENBERGUE Jean-Claude (DT Balinghem), *ayant donné procuration à J. LEPRINCE*

Etaient absents :

CALAIS Pierre-Eloi (DT Nielles les Ardres),
HOUDAYER Eric (DT Guînes),
LEPRINCE Alexandre (DT Hardinghen),
SEILLER Guy (DT Guînes),
TERLUTTE Thierry (DT Bainghen),

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice PONTHIEU

Monsieur le Président accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue.

Il est procédé à l'appel nominal et le quorum est constaté.

Monsieur Fabrice PONTHIEU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 11 décembre 2025 à l'approbation des élus.

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025 est ainsi adopté à l'unanimité.

VIE INSTITUTIONNELLE

01 - Actes pris en vertu des délégations du Président et du Bureau

Conformément aux dispositions des articles L5211-10, L5211-1, L 5211-2, L2122-22, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil communautaire des décisions prises par le Président,

⇨ **DECISIONS DU PRESIDENT**

DP-25-031	12/11/2025	Virement de crédit n°3
DP-25-032	10-déc-25	Modification régisseur et mandataires régie ludothèque Licques
DP-25-033	11-déc-25	Tableau d'avancement 2026
DP-25-034	12-déc-25	Octroi de la protection fonctionnelle à Mr VALENTIN Frédéric
DP-26-001	09-janv-26	Alerte météorologique - Fermeture du parc de la Minoterie le 09/01/2026
DP-26-002	05-févr-26	Régie de recettes pour le fonctionnement de la ludothèque d'Ardres - Mandataire

⇨ **MARCHES PUBLICS**

- ✓ 2025-006 Prestations d'insertion et de qualification professionnelle ayant comme support l'entretien des espaces verts et interventions diverses

  Marché attribué à OPUR pour un montant de 94.026 €

02 – Convention ORT Ville de Guînes et Etat – Avenant de prolongation

Monsieur Buy précise que la ville de Guînes est la seule dans l'arrondissement de Calais à disposer de ce label.

Vu la délibération du conseil communautaire n°34 du 3 juin 2021 validant l'adhésion de la Communauté de Communes Pays d'Opale au programme Petite Ville de Demain dont la Commune de Guînes est lauréate, et son engagement à adopter, avec la commune et les partenaires institutionnels et privés associés, dans un délai de 18 mois, une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°86 du 1er décembre 2022 validant la

convention d'ORT et ses engagements ;

Considérant que le volet ORT de la convention doit être prorogé pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant les termes de l'avenant de convention d'ORT ci-annexé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de l'avenant de la convention d'ORT et ses engagements,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention et tout document relatif à cette décision.

PJ : Avenant à la convention ORT

VIE INSTITUTIONNELLE - FINANCES

03 – Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Monsieur le Président remercie la Direction de la CCPO, M. Thierry Guilbert, VP Finances, ainsi qu'Angélique Berly pour le travail réalisé.
Monsieur le Président rappelle que nous sommes à quelques semaines des élections municipales. De ce fait, par respect du cadre réglementaire, il n'y aura aucune donnée chiffrée dans les perspectives 2026.

Christophe Darcheville présente le Débat d'Orientation Budgétaire.
D'un point de vue national, il est rappelé l'adoption du Projet de Loi de Finances en date du 2 février 2026.

Monsieur Cadet évoque l'effet ciseaux et laisse supposer que les dépenses sont supérieures aux recettes en section de fonctionnement depuis 2024.
Christophe Darcheville précise que toutes les collectivités subissent cet effet ciseau ; Nous avons des dépenses liées à des mesures nationales : des taux de cotisation qui augmentent, les points d'indices ont augmenté sur 2023-2024.
Les recettes, les dotations, les participations stagnent ou en tout cas ne varient que très légèrement avec l'inflation.
Nous avons des dépenses obligatoires auprès de nos partenaires, de nos syndicats qui sont en augmentation croissante. Nous sommes obligés de les assumer et de les subir année après année.
Et précise que nous clôturons l'exercice 2025 avec un excédent en fonctionnement à environ 300 000 euros et un excédent en investissement à plus de 600 000 euros, hors excédents reportés.

Monsieur Cadet précise que nous avons des recettes exceptionnelles ; recettes que nous n'aurons plus dans les années futures.
Monsieur le Président indique que ces recettes résultent des choix courageux faits ces dernières années par le conseil communautaire, notamment en ce qui concerne la TEOMi. Et qu'il ne s'agit que d'un juste retour des versements faits du BG au Budget OM au cours du mandat.

Monsieur le Président indique d'autre part que le taux de foncier bâti de la CCPO est

onze fois inférieur à la moyenne de la strate des communautés de communes. Cela veut dire qu'on est aujourd'hui anormalement bas. Monsieur le Président stipule que des choix seront à faire lors du prochain mandat et que ce sujet a déjà été abordé au cours des années précédentes.
Monsieur Poussiere indique que les futurs élus d ela Communauté de Communes devront faire attention aux investissements futurs.
Monsieur le Président précise que la section d'investissement devrait être votée en suréquilibre lors du vote du budget 2026 et que la capacité à emprunter est grande. Il faudra prendre les bonnes décisions par rapport aux taux qui sont les nôtres. Et Il faudra bien entendu être prudent.

Monsieur Buy parle du levier fiscal. Le recours à l'impôt, personne n'y va de bon cœur. Il précise que les efforts faits par les services de la CCPO sont importants.
Monsieur le Président rappelle que les dépenses de fonctionnement sont aussi et en partie indépendantes des choix faits par la CCPO. Le principe de libre administration a aujourd'hui ses limites. La vigilance reste de mise. Cela se prévoit évidemment. Nous avons une colonne vertébrale qui est notre projet de territoire 2022-2032. Nous ne pouvons pas arrêter le processus de sécurisation du territoire.

Christophe Darcheville rappelle que la vigilance s'impose. Rappelons que des nouveaux services ont été créés pendant ce mandat : Maison de Pays de Licques, Mobi'Services. Ce sont des dépenses de fonctionnement que l'on doit intégrer. Cela est au bénéfice des habitants.

Concernant les budgets des zones d'activités, Monsieur le Président précise que nous avons essayé de clôturer le budget ZA Autingues en 2025 mais il manque des documents pour le SGC.
Quand nous avons commencé ce mandat, nous devions bénéficier du contrat de réciprocité avec GCTM et l'Etat qui devait engendrer des ressources IFER avec la mise en service d'Eleclink. Aujourd'hui, et malgré nos multiples RDV, l'Etat nous dit que nous ne sommes plus sur de la transformation d'électricité mais sur de la production d'électricité. Donc plus de recettes ! Nous nous étions dit que nous pourrions avoir cette manne financière annuelle, à minima à hauteur de 750.000€. Néanmoins, nous avons eu la prudence de ne pas le considérer dans notre budget.

Monsieur Darcheville précise que nous clôturons le budget globalisé 2025 avec un fonds de roulement à 5 857 363 €, soit supérieur de 200.000€ par rapport au FDR 2020.

Perspectives financières 2026 du Budget Général : nous ne pouvons pas exposer de perspectives financières.

Monsieur le Président remercie les services pour le travail de fourmi fait dans la gestion du budget. Cela ne nous empêche pas de rester attentifs. Ne pas oublier le principe d'investissement qui répond aux besoins des habitants ; en vaut pour exemple la Maison de Pays de Licques.

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les groupements de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 106 relatif à la transparence financière,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif,

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit en outre, comporter une présentation de la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel et de la durée effective du travail.

Sur le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte :

- De la communication du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2026 ;
- De la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour 2026 organisé en son sein.

PJ : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

04 – Bilan acquisition et cession 2025

Monsieur le Président précise que ces acquissions ont été faites pour pouvoir réaliser l'ensemble des travaux du fossé Est.

Vu l'article L 5211-37 du code général des collectivités territoriales qui stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et que ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➢ Arrête le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025 de la Communauté de Communes Pays d'Opale conformément au tableau suivant qui sera annexé au compte administratif :

Date délibération	Vente / acquisition	Date acte	Terrain	Immeuble	Adresse	Références cadastrales	Identification acquéreur ou vendeur	Adresse	Montant TTC
13-06-2024	Acquisition	28-07-25	X		Le Berck 62340 Campagne les Guines	ZC 107	MARLARD Leopold	625 rue de Jérusalem 62610 RODELINGHEM	1.191,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Pilion 62340 ANDRES	B 1355	ROHART Clothilde ROHART Florence ROHART Emmanuel	415 Chemin du Grand Saint Paul 13840 ROGNES	249 €

13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x		Le Pilion 62340 ANDRES	B 1364	ROHART Clothilde ROHART Florence ROHART Emmanuel	415 Chemin du Grand Saint Paul 13840 ROGNES	559 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x		Le Pilion 62340 ANDRES	B 1373	ROHART Clothilde ROHART Florence ROHART Emmanuel	415 Chemin du Grand Saint Paul 13840 ROGNES	561 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Pilion 62340 ANDRES	B 1377	MEKERKE Emmanuelle	Chemin de l'Aven 59630 BOURBOURG	109,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Pilion 62340 ANDRES	B 1358	PRINCE Thierry	532 route des Attaques 62340 ANDRES	302,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Pilion 62340 ANDRES	B 1368	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	795,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 115	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	390,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 95	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	418 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 98	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	491 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 101	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	97 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 106	FRANQUE Jean Marie	115 rue de la Motelette 62610 ARDRES	85,20 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 106	FRANQUE Marie Dominique	21 rue Edmond d'Artois 62370 NORTKERQUE	340,80 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 110	DESMYTTERE Catherine	255 Chemin Départemental Le Val Doré 62340 Campagne les Guines	471,00 €

13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 92	LECOINTE DEVISGNES Bénédicte	437 rue des Berceaux 62610 RODELINGHEM	322 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 120	LECOINTE DEVISGNES Bénédicte	437 rue des Berceaux 62610 RODELINGHEM	210 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 123	DECROOCQ Suzanne	3 Place de Turenne 59240 DUNKERQUE	62,60 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X		Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 123	DECROOCQ Eric	1 rue Henri Russel 62340 LUMBRES	250,40 €

VIE INSTITUTIONNELLE - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

05 – Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-8-14 ° et L.332-8.2 ° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Vu la reprise en régie de l'entretien des bâtiments communautaires depuis le 1er juillet 2024,

Vu la nécessité de pérenniser un agent à l'entretien des bâtiments,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la modification du tableau des emplois à compter du 1er mars 2026 comme suit,

CREATION		
Cadre d'emploi	**GRADE**	**Temps de Travail**

Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	17h30

- Dit que les crédits sont prévus au budget ;
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires et de procéder au recrutement.

VIE SOCIALE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

06 – Mise en place de l'activité de Domiciliation au sein de la Grange numérique - Demande d'Agrément auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais – complément

Vu la délibération n° 117 du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2025 relative à la mise en place de l'activité de domiciliation au sein de la grange numérique et à la demande d'agrément correspondante,

Considérant la nécessité de préciser les motifs ayant amené à valider à la proposition communautaire, à savoir :

- La compétence Développement économique exercée par la Communauté de Communes Pays d'Opale,
- La carence de l'initiative privée sur ce type d'activité sur le territoire de la communauté de communes Pays d'Opale (aucune offre à ce jour sur le territoire) ;
- La demande de porteurs de projets usagers de la Grange Numérique,
- L'intérêt public local de ce type de proposition à destination des entreprises,
- La possibilité pour l'établissement d'accueillir ce type d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Confirme le projet de domiciliation d'entreprise à la Grange Numérique validé par délibération n°117 du 11 décembre 2025 justifié par l'état des lieux présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président ou madame la vice-présidente en charge du développement économique à déposer auprès de la Préfecture du Pas de Calais une demande d'agrément et à signer tous les documents correspondants.

VIE SOCIALE – POLE FAMILLE

07 – Convention de partenariat entre la CCPO et Solid'air

Monsieur Delabasserue, en tant que membre du conseil d'administration de Solid'air, précise que ce sont des partages d'activités, d'animations mais également de prêts de matériels qu'il convient de mettre en conformité via une convention de partenariat. Ladite convention a été adoptée en conseil d'administration de Solid'Air en janvier 2026.

Vu le code général des collectivités territoriale,

Considérant les échanges de bonnes pratiques organisés entre les services de la Communauté de Communes Pays d'Opale et l'Espace de Vie Solid'Air, avec notamment du prêt de matériel et la mise en place d'animations partagées,

Considérant la nécessité de formaliser et d'organiser ce partenariat,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide la convention de partenariat ci-jointe avec l'EVS Solid'Air,
- Autorise Monsieur le Président ou madame la Vice-Présidente en charge de la famille et de l'action sociale à signer ladite convention et tous documents se rapportant à la présente délibération.

PJ : Convention CCPO – Solid'air

ENVIRONNEMENT

08 – Demande de subventions dans le cadre de la Mobilisation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour l'action 1.12 du PEP « Animation agricoles aux changements de pratiques culturales »

Monsieur Demilly indique que c'est une demande de subvention à faire dans le cadre d'une étude préalable au prochain PAPI.

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Ce fonds peut être mobilisé par les collectivités territoriales, afin de garantir la préservation des vies humaines et de mettre en place des démarches de prévention des dommages selon le cadre fixé par la loi.

Lancés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ont pour but de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. C'est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, il permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle de bassin de risque.

Le PEP, Programme d'Etudes Préalables au PAPI, englobe les études nécessaires à la mise en œuvre des actions du PAPI.

La Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO) présente un territoire agricole sensible aux phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols. Les coulées de boue et les ruissellements présentent d'une part, un risque pour les personnes et les biens de ce territoire et constituent d'autre part, un facteur de dégradation du milieu naturel, (zones humides, cours d'eau, canaux...). La CCPO est reconnue dans le cadre du PEP et du PAPI du Delta de l'Aa comme maitre d'ouvrage ayant décidé de jouer un rôle dans la prévention des inondations. Pour cela elle porte des études et des actions sur son territoire.

Considérant l'intérêt d'agir dans le domaine de la prévention des inondations et l'inscription par la CCPO au PEP, de l'action 1.12 Programme de lutte contre l'érosion, le ruissellement et les inondations (animations agricoles aux changements de pratiques culturales) ;

Considérant que la gestion globale et concertée de l'eau est l'une des priorités de la Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO) ;

Considérant la nécessité d'agir à toutes les échelles du bassin versant sur la sensibilisation et l'amélioration des connaissances des moyens de lutte contre les inondations ;

Considérant que les programmes mis en œuvre par la CCPO dans la lutte contre les inondations doivent être complétés par un accompagnement de la profession agricole sur les méthodes de travail du sol, tant sur le plan hydraulique que sédimentaire.

Considérant que le programme d'animations agricoles aux changements de pratiques culturales, prévu de 2025 à 2027, sera confié à un organisme expert dans le domaine de l'Agriculture de Conservation des Sols et en relation étroite et constante avec le monde agricole.
Le programme comprend 4 journées d'animation agricole nécessitant 4 journées de préparation sur la thématique de l'Agriculture de Conservation des Sols (visite de fermes, démonstration de matériel, visite d'essais, ...). Le financement des animations et l'aide à l'organisation des animations sont à la charge de la CCPO.

Considérant le coût de ce programme d'animation qui s'élève à 4 000€ TTC.

Considérant la possibilité de compléter le dispositif par la réalisation de panneaux de sensibilisation et de communication sur les méthodes de lutte contre les inondations et les ouvrages réalisés par la CCPO, à destination du grand public et de la profession agricole, installés à des points stratégiques du territoire de la CCPO pour un montant de 2000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'engager une mission d'animation agricole aux changements de pratiques agricoles

- Décide la réalisation de panneaux de sensibilisation et de communication à la lutte contre les inondations

- Autorise le Président ou le Vice-Président à solliciter toutes les subventions nécessaires en vue de la réalisation de ces missions et signer tous les documents en application de la présente délibération.

Monsieur Henon demande si la modification des pratiques est observable ?
Monsieur Demilly indique qu'elle est observable si on veut bien regarder. Le non-labour en fait partie. Quand cela est bien fait, cela n'engendre pas une diminution des rendements. Dans ce cas, l'eau s'infiltre mieux.
Monsieur le Président indique que des réunions sont organisées dans ce sens avec le service environnement de la CCPO.
Monsieur Vasseur indique que c'est un travail de longue haleine.
Madame Havart précise que le SYMVAHEM travaille dessus depuis longtemps. Beaucoup d'agriculteurs répondent présents.

Informations diverses

Monsieur Loquet remercie à titre personnel, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale, de façon individuelle et de manière collective, l'ensemble des élus de ce mandat, pour tout le travail qui a été opéré dans le cadre des différentes commissions, la représentativité de la CCPO dans les différentes instances. Monsieur le Président salue les délégations et les Présidents. Il remercie les élus pour leurs implications, leurs participations, leurs collaborations et pour leur confiance.

Monsieur le Président prononce la clôture de la séance à 20h30.

PAYS d'OPALE
Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
19 FEVRIER 2026
LISTE DES DELIBERATIONS

N° délibération	Intitulé de la délibération	
VIE INSTITUTIONNELLE		
01	Actes pris en vertu des délégations du Président et du Bureau	Approuvée à l'unanimité
02	Convention ORT ville de Guînes et Etat - Avenant de prolongation	Approuvée à l'unanimité
VIE INSTITUTIONNELLE - FINANCES		
03	Débat d'Orientation Budgétaire 2026	Approuvée à l'unanimité
04	Bilan acquisitions et cessions 2025	Approuvée à l'unanimité
VIE INSTITUTIONNELLE - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE		
05	Modification du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité
VIE SOCIALE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
06	Mise en place de l'activité de Domiciliation au sein de la Grange Numérique - Demande d'Agrément auprès de la Préfecture du Pas-de-	Approuvée à l'unanimité
VIE SOCIALE - POLE FAMILLE		
07	Convention de partenariat CCPO et Solid'air	Approuvée à l'unanimité
ENVIRONNEMENT		
08	L'animation agricole aux changements de pratiques culturales - demande de subvention	Approuvée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Fabrice PONTHIEU

Le Président,

Ludovic LOQUET